

# BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

# Chambre de Commerce Française DE MONTREAL.

*Siège de la Chambre:* 35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. *Tél. Main 2480.*

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Adresse Télégraphique: GALLIA, Montréal. Codes A. Z. & Baty.

## SOMMAIRE:

Procès-verbal de la séance du 22 septembre.—Revue financière.—Revue commerciale.—Débouchés possibles pour les produits français au Canada.—Le coût de la vie.—Les feux de forêts.—Pommes de table.—Lettre d'Ottawa.—Les moissons canadiennes.—Çà et Là.—Nécrologie.—Nouvelles et Informations.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION — Année 1910

**PRESIDENT D'HONNEUR:** - - - J. de LOYNES,  
Consul Général de France, dans la Puissance du Canada.

## BUREAU:

**PRESIDENT** - - - —A. F. REVOL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Directeur pour le Canada de la Maison Perrin Frères & Cie.

**VICE-PRESIDENT** - - - —O. B. d'AOUST, Financier.

**SECRETAIRE** - - - —G. VENNAT, Importateur de produits français.

**TRESORIER** - - - —P. BRISET des NOS, Courtier d'Immeubles.

**CONSEILLERS** - - - —T. de la CASINIÈRE P. FRANÇOIS R. PASQUIN J. OBALSKI  
P. BRISET C. GALIBERT G. HUSSON E. RAMPON

**CONSEIL D'ARBITRAGE**—M. CHEVALIER L. FRECHON E. VAUTELET  
C. A. CHOUILLOU E. GALIBERT P. LAIR  
P. FRANÇOIS F. GALIBERT H. JONAS  
R. A. FOREST J. R. GENIN H. HERDT

**AVOCAT-CONSEIL** - - - —F. J. BISAILLON, C.R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

# AVANTAGES OFFERTS

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL  
A SES MEMBRES ADHERENTS

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent:

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne?

Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

## TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL POUR UNE ANNEE — 12 INSERTIONS.

1 Page	- - - -	Fr 750	- - -	\$150.00
1/2 "	- - - -	" 450	- - -	90.00
1/4 "	- - - -	" 250	- - -	50.00
1/8 "	- - - -	" 125	- - -	25.00

### Abonnement au Bulletin:

Par an	- - - -	Fr 10	- - -	\$2.00
Le Numéro	- - - -	" 1	- - -	20cts

# BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

# Chambre de Commerce Française

## DE MONTREAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 1910

La séance est ouverte à quatre heures, M. A. F. Revol, président, étant au fauteuil.

Sont présents: MM. J. de Loynes, Consul Général de France, C. R. des Isles, G. Balcer, membres d'honneur; T. de la Casinière, C. A. Chouillou, C. Galibert, J. R. Genin, A. Goblet, G. Husson, E. Rampon, R. Robin, G. Vennat, secrétaire.

M. Ferrand, inspecteur général de la Cie d'assurances l'Union, de passage à Montréal, assiste également à la séance à titre d'invité.

### Ordre du Jour

- Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
- Dépouillement de la Correspondance.
- Rapport du président sur le Congrès de Bruxelles.
- Rapport du Trésorier sur l'état financier.
- Election de membres actifs.
- Election de membres adhérents.

### Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance du 23 juin dernier est lu et adopté.

### Correspondance

Pendant les vacances, la correspondance est demeurée remarquablement active. Nous avons reçu 278 lettres et nous en avons envoyé 255, depuis la dernière séance.

Elles traitent des sujets les plus divers; nous ne retiendrons que les plus importantes. On y trouve:

- Deux adhésions de membres actifs.
- Dix adhésions de membres adhérents.
- Une démission.
- Vingt-trois demandes de renseignements de notoriété.

Vingt-et-une demandes d'agents et représentants pour la vente des pâtes alimentaires, pneumatiques d'automobiles, pulvérisateurs, appareils d'éclairage et de chauffage, tissus de laine et bonneterie, ganterie tissée, gâteau dit: Sablé Normand, noir de fumée, arachides et produits asiatiques, dentelles et tulles, orfè-

vrerie et horlogerie, huile d'olive, rhums, cognacs, vins, etc., etc.

Douze enquêtes sur débouchés possibles au Canada pour déchets de chanvre et de jute, compteurs à eau, explosifs et amorces, talc (silicate de magnésie) graines de semence, tuyaux en fonte, thés indo-chinois, moteurs d'aéroplane, vêtements de sport en papier imperméable, artichauts, choux-fleurs et autres légumes, pierres et fournitures lithographiques, etc.

Onze lettres d'importateurs français demandant à être mis en rapport avec des exportateurs canadiens de blé, de conserves de poisson, de graine de lin, de lin en paille, de peuplier de Suisse, de bois tendres pour crayons, de pommes à cidre, de pommes de table, pâtes de bois.

Onze demandes de renseignements sur certaines valeurs canadiennes, sur l'industrie du bois au Canada, les expositions canadiennes, le tarif douanier, les licences de marchands de vin, l'incorporation des sociétés, la constitution du trust des tanneurs canadiens, loi sur l'immigration, dépôt de marque de fabrique.

Six demandes d'emploi.

Cinq demandes de représentation d'industries canadiennes émanant de commissionnaires français.

Quatorze lettres sont relatives à deux faillites en cours.

Dix-neuf traitent de deux affaires litigieuses dont l'une est déjà soumise aux tribunaux.

Quatre ont trait au Congrès de Bruxelles.

Trois donnent le texte d'annonces à publier dans notre Bulletin.

Une lettre du ministre des postes canadiennes sur la question des colis postaux.

Une lettre du Consulat Général de France à Montréal sur l'obligation de l'immatriculation.

Une lettre de la Chambre de Commerce de Londres nous invitant à nous joindre à sa protestation contre cette mesure.

Et quantité d'autres lettres de moindre importance intéressant la comptabilité et les services accessoires de notre Chambre, des accusés de réception, envois de cotisation, etc., etc.

## RAPPORT DU TRESORIER

En l'absence de notre trésorier, empêché d'assister à cette séance, M. le Président donne un résumé succinct de la situation financière au 1er septembre courant, qui est très satisfaisant.

### Election de membres actifs

La Chambre est ensuite appelée à se prononcer sur l'admission de deux membres actifs.

M. A. Antigny, Ingénieur civil à Montréal, et M. J. Prévot, négociant en vins à Montréal.

Tous deux déjà membres adhérents et présentés l'un et l'autre par MM. Rampon et Revol, sont déclarés élus à l'unanimité des voix, après scrutin préalable.

### Election des membres adhérents

Sont ensuite élus membres adhérents, à main levée et toujours à l'unanimité:

1. MM. Renault & Leblanc, Vins et Eaux de Vie, Le Havre.
2. M. Lucien Mesnel, Président du Tribunal de Commerce, Vice-Président de la Chambre Syndicale des Négociants en Cuirs et Peaux en poils de Paris-Laigle (Orne).
3. MM. P. Bénard & Sons, marchands généraux, Astorville.
4. M. Th. Lenoir, manufacturier de feutres, Nantes.
5. M. F. Noël, importateur de poisson, Tunis.
6. M. C. Lemaire, négociant-cultivateur de graines, Paris.
7. M. Charles Weber, représentant de commerce, Winnipeg, Manitoba.
8. MM. Jean Préher & Cie, Comptoir Commercial de l'Est Asiatique Français, Marseille.
9. M. P. Lacanal, Président du Tribunal de Privas, Privas (Ardèche).
10. Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies, Pont-à-Mousson (Meurthe et Moselle).

L'ordre du Jour étant épuisé, M. le Consul Général de France, prenant la parole, remercie M. le Président des compliments de bienvenue qu'il lui a adressés. Il proclame toutes ses sympathies et toute sa sollicitude pour notre oeuvre. Il rend compte de plusieurs démarches qu'il a faites à Paris, dans différents ministères, pour favoriser la réussite et aider à la conclusion de plusieurs propositions soumises par notre Chambre dans l'intérêt du commerce franco-canadien, notamment la question des colis postaux. Monsieur le Consul Général nous fait entrevoir une solution favorable et rapide de cette question.

M. le Président présente ensuite à l'assemblée M. M. Ferrand, Inspecteur général de la Cie d'assurances l'Union, vie et incendie, dont le siège est à Paris, venu au Canada pour étudier la possibilité de la création de succursales en ce pays de la Cie l'Union.

Après lui avoir souhaité la bienvenue au sein de la

Chambre, M. le Président exprime l'espoir que sa mission soit fructueuse et qu'avant peu la Compagnie qu'il représente soit établie au Canada.

M. Ferrand remercie du bon accueil qui lui a été fait et de l'empressement qu'il a constaté de notre part à lui faciliter l'accomplissement de sa mission.

La séance est levée à cinq heures.

## REVUE FINANCIERE

Montréal, 1er octobre 1910.

A la bourse de Montréal, tout l'intérêt des spéculateurs s'est concentré sur les actions du Montreal Street Railway, du Montreal Light, Heat and Power et du Quebec Railway. Dans notre bulletin de septembre, nous avons déjà signalé la demande effrénée dont étaient l'objet les actions du Montreal Street; nous constatons l'effet sans connaître la cause. Elle est aujourd'hui révélée.

Un groupe de capitalistes montréalais, intéressés tout à la fois dans le Street et dans le Power, dont ils possèdent des parts de fondateurs qu'ils se sont attribuées lors de la constitution de ces compagnies, avaient formé le projet de créer une troisième compagnie, le Canadian Power, qui n'aurait eu d'autre but que d'absorber les deux précédentes, fusionnées entre elles. C'est ce qu'on appelle en Amérique un "merger."

Voici d'ailleurs le texte d'une lettre circulaire adressée aux actionnaires du Montreal Street, et contenant les détails de l'opération projetée:

Montréal, 27 septembre 1910.

"Aux actionnaires de la Compagnie  
des Tramways de Montréal.

"Vos directeurs, conjointement avec ceux du Montreal Light, Heat and Power Co., se sont assurés par examen sérieux, de la valeur respective des deux compagnies. Cette valeur a été fixée à \$250.00 pour l'action du Street et à \$190.00 pour l'action du Power.

"Les bureaux de direction des deux compagnies estiment que les intérêts en présence seront d'autant mieux servis que l'union entre le Street et le Power sera plus intime. Votre bureau, après en avoir conféré avec celui du Power, croit que ce but pourra être mieux atteint au moyen d'une compagnie unique détenant les actions des deux autres. Le rachat serait effectué par elle aux conditions fixées plus haut: \$250.00 pour le Street et \$190.00 pour le Power.

"Ci-après l'état des recettes nettes des deux compagnies à valoir sur les dividendes.

M. S. R.

1907.....	\$1,040,357.81
1908.....	1,136,411.32
1909.....	1,229,676.51

"Comptant que toutes les actions des deux compagnies ont été transportées à la compagnie nouvelle aux conditions ci-dessus, le capital en serait de \$57,300,000. Les recettes nettes totalisées des deux compagnies, équivaudraient, pour

1907 à.....	4.69 p. c.
1908 à.....	5.03 p. c.
1909 à.....	5.48 p. c.

"P. S.—Durant l'exercice courant l'augmentation des recettes nettes est maintenue, malgré les réductions consenties à ses abonnés par le Power, sur le prix du gaz depuis trois ans. Du fait des économies à réaliser par la fusion des deux administrations, l'augmentation des recettes nettes serait considérable.

"Il sera demandé aux actionnaires à la prochaine assemblée générale d'exprimer leur opinion et si cette proposition est approuvée par la majorité, vos directeurs prendront conjointement avec ceux du Power telles mesures jugées utiles à la rapide réalisation de ce projet.

"Pour ce faire l'adhésion de 51 p.c. des actionnaires de l'une et de l'autre compagnie est nécessaire.

"Si vous adhérez à ce projet, vous êtes prié de signer la lettre de créance, ci-jointe, et de l'adresser au secrétaire."

Cette circulaire ne produisit pas l'effet qu'en attendaient ses auteurs: elle fut plutôt accueillie avec froideur, avec une défiance non dissimulée. Quand on sut que l'émission des actions de la société projetée atteindrait \$57,300,000 (trois cents millions de francs!) l'on comprit très-bien l'intérêt que pouvaient avoir les promoteurs de l'affaire, mais on constata que les dividendes futurs ne dépasseraient pas 4 pour cent et les petits actionnaires d'une part, les consommateurs de l'autre, manifestèrent leur hostilité à l'entreprise.

La presse, dans son ensemble, apprécia avec sévérité cette opération. Voici, à titre de document, un article d'un journal montréalais, intitulé: "Fluctuations et surcapitalisation", et qui donne à peu près la note générale:

"Les fluctuations du marché donnent à penser que les agioteurs sont à l'oeuvre. Ils s'escriment en vue de produire la hausse ou la baisse. Il faut convenir que souvent ils parviennent à opérer d'assez sensibles pressions sur les cours en restreignant ou en exagérant la demande à un moment donné. Ceci permet de prévoir qu'ils sont en train de préparer quelques fusions, quelques mergers, qui n'iront pas, selon l'habitude admise, sans d'assez abondantes surcapitalisations. Mais à trop mettre d'eau dans la marmite, la soupe maigrit et c'est là une des faiblesses, un des dangers graves que présentent nombre de nos valeurs.

"A un certain point de vue, celui du consommateur, la capitalisation d'une société importe peu pourvu

qu'on ne lui fasse pas payer trop cher la marchandise préalablement accaparée qu'on lui fournit.

"Mais justement les trop fortes capitalisations rendent nécessaires les profits excessifs; souvent on égorge le consommateur, on le saigne à blanc. Tant et si bien que peu à peu le consommateur d'instinct devient hostile aux grandes compagnies: il en vient à crier avant même qu'on ne s'adresse à son porte-monnaie.

"Telle est, il convient de le reconnaître, l'origine et la source de ces grands courants d'opinion qui menacent de submerger, d'emporter dans quelque ressac de leurs ondes troublées, des compagnies dont les droits sont incontestables."

Finalement, il devint évident que le projet était abandonné, trop d'obstacles s'opposant à sa réalisation. Et la dégringolade commença!

Les actions du Power qui valaient 132 le premier septembre et avaient atteint la cote de 160 sont redescendues à 143 et baisseront encore très-certainement.

Le Montreal Street présenta moins de fluctuations, de 242 il descendit à 238.

Mais les bonnes actions se ressentent de cet agiotage et la tranquillité du marché est compromise pour plusieurs semaines.

**Derniers cours.**—Le Quebec Railway oscille entre 45½ et 46. Le Pacifique Canadien cote 194, le Street Railway 238, le Richelieu et Ontario 92, le Dominion Coal, priv. 109, le Dominion Steel 63, la Crown Reserve 2.72.

A signaler aussi une dépression très-accentuée sur les amiantes, les compagnies minières les exploitant ne devant pas, dit-on, distribuer de dividendes sur cette année. L'Asbestos ordinaire s'est vendu à 9 aujourd'hui et le privilégié à 50. Le Black Lake ordinaire cota 18¼. En fin de séance, on offrit 10 pour l'Amalgamated ordinaire.

\* \* \*

Pour faire suite à notre article sur les Capitaux Français au Canada, publié dans notre bulletin de Septembre, nous donnons ci-dessous la liste des quarante-cinq premiers actionnaires du Chemin de fer Pacifique Canadien avec l'indication du nombre de leurs actions à l'origine; on y trouvera plusieurs noms bien connus de la haute finance française.

Aujourd'hui les actionnaires du Pacifique sont au nombre de 25,000 environ.

	Nombre d'actions.	Valeur à l'origine.
George Stephen .....	23,411	\$585,275
D. McIntyre .....	975	24,375
D. McIntyre & Co.....	18,534	463,650
J. S. Kennedy & Co.....	17,558	438,950
J. J. Hill.....	19,509	487,725
R. B. Angus.....	19,509	487,725

H. S. Northcote.....	3,004	75,100
D. A. Smith.....	19,509	487,725
Boissevin & Co.....	1,950	48,750
Blake Bros., Boston.....	975	24,375
R. Donaldson .....	1,560	39,000
J. S. Kennedy.....	975	26,375
J. K. Todd.....	1,365	34,125
D. W. James.....	1,950	48,750
C. J. Osborne.....	1,950	48,750
C. H. Northcote.....	390	9,750
W. Trotter .....	780	19,500
Morton, Rose & Co.....	29,364	731,600
F. Greininger .....	3,901	97,525
L. Cohen & Co.....	3,901	97,525
Sulzbach Bros. ....	1,268	31,700
S. Propper .....	585	14,625
J. De Reinach.....	1,658	41,450
E. Kohn .....	780	19,500
O. De Reinach.....	877	21,925
T. Kolt .....	97	2,425
H. Finlay .....	390	9,750
M. Springer .....	1,365	34,125
Ephrussi & Co.....	1,950	48,750
Banque Parisienne .....	5,579	139,475
C. Morawitz .....	390	9,750
P. du P. Grenfell.....	975	24,375
C. D. Rose.....	975	24,375
E. Cassel .....	1,755	48,875
Lord Elphinstone .....	1,950	48,750
Govet, Sons & Co.....	390	9,750
A. S. Thompson.....	195	4,875
J. Billitzer .....	195	4,875
H. Puffe .....	195	4,875
C. Rosenraad .....	97	2,425
G. Levy .....	97	2,425
A. S. Schaw.....	1,950	48,750
Morton, Rose & Co.....	390	9,750
W. C. Van Horne.....	3,905	97,625
* * *		

Le Pacifique Canadien s'est vendu de nouveau à 200 à Londres. Ce cours est équivalent à 194 1-4 à New-York.

Tandis que presque toutes les grandes compagnies de chemin de fer, d'Amérique, voient leurs recettes nettes diminuer, le Pacifique Canadien a vu les siennes augmenter en août de \$727,614; cette Compagnie a réalisé un gain de \$1,732,323 pendant les deux premiers mois de l'année fiscale. Voici les chiffres contenus dans sa déclaration:

Du 1er juillet	
Août 1910. au 31 août 1910.	
Recettes brutes .. . . .	\$9,255,331.67 \$18,124,545.00
Frais d'exploitation .. . .	5,563,659.34 10,948,254.07
Bénéfices nets .. . . .	\$3,691,672.33 \$7,176,291.92

En août 1909 les bénéfices nets se sont élevés à \$2,964,057.87 et du 1er juillet au 31 août 1909, le bénéfice net a été de \$5,443,928.60.

\* \* \*

La Banque Nationale paiera le 31 octobre un dividende trimestriel de 1 3-4 p. c. à ses actionnaires.

\* \* \*

A la même date, la Imperial Bank of Canada paiera un dividende trimestriel au taux de 11 p.c. l'an.

\* \* \*

Le 29 octobre, l'Union Bank of Halifax paiera à ses actionnaires un dividende trimestriel de 2 p.c.

\* \* \*

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie du Quebec Railway a eu lieu le 15 septembre.

Voici le résumé des opérations qui leur a été soumis:

Pendant le mois de juillet le total des recettes brutes a été de \$123,345, soit un gain de \$16,819 sur celui de l'an dernier. Le total des recettes nettes a été de \$65,957, soit un gain de \$21,860, le surplus, tous droits déduits, a été de \$26,735, soit une augmentation de \$7,389.

\* \* \*

Le dividende trimestriel régulier de 2 p.c. vient d'être déclaré sur l'Ogilvie ordinaire. Il est payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits au plus tard le 23 septembre.

\* \* \*

D'après une récente statistique publiée dans le "Monetary Times", il se serait produit, depuis le 1er janvier 1909 jusqu'à maintenant, dans tout le Canada, vingt fusions d'industries diverses. Le capital réuni de ces vingt nouveaux "trusts" ou "mergers" formerait la jolie somme de \$199,000,000. Un milliard de francs! Le plus important de ces "mergers" est celui du "Steel Company" qui a englobé cinq compagnies et dont le capital est de \$35,000,000.

\* \* \*

Le dividende semestriel habituel de 3 1-2 p.c. a été déclaré sur le Dominion Steel, privilégié, il est payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits au plus tard le 17 septembre.

\* \* \*

Il est très probable qu'on annoncera officiellement ce mois-ci que le dividende de la Richelieu and Ontario Navigation Company sera porté à 6 p.c.

—o—

**La Publicité dans le Bulletin de la Chambre de Commerce française de Montréal facilite l'importation des produits français au Canada.**

## REVUE COMMERCIALE

Le commerce du Canada augmente à raison de plus de cent millions de dollars par an, c'est-à-dire de près de vingt pour cent sur les plus belles années.

Pour les cinq premiers mois de la présente année fiscale le commerce total du Canada est représenté par la somme de \$295,817,781 soit une augmentation de \$48,029,446 sur la période correspondante de l'année dernière.

Pour le mois d'août, le commerce total s'est élevé à \$63,187,521 soit une augmentation de \$7,318,490.

Durant les cinq premiers mois de l'année fiscale actuelle les importations ont atteint un total de \$184,602,965, soit une augmentation de \$41,848,972 sur la période correspondante de l'année dernière. Les importations d'août ont atteint \$38,691,695, soit une augmentation de \$8,036,335 sur le mois d'août de l'année dernière.

L'exportation des produits canadiens, pendant ces cinq mois s'est élevée, au total, à \$103,414,496 en augmentation de \$6,478,571 sur la période correspondante de l'année dernière.

Pour le mois d'août de cette année les exportations de produits domestiques ont atteint \$22,461,918 en diminution de un peu plus d'un million sur le mois d'août 1909.

D'autre part, les douanes canadiennes ont encaissé depuis le commencement de l'année fiscale, c'est-à-dire pendant les six mois se terminant le 30 septembre la somme de..... \$35,559,544.99 au lieu de..... 28,781,068.86 pour la même période de l'année 1909, soit une augmentation, pour ces six premiers mois, de \$6,778,476.13.

Les recettes douanières du mois de septembre sont supérieures de \$1,030,481 à celles du mois de septembre 1909. Il en résulte que les importations totales du mois de septembre 1910 sont supérieures de 8 millions de dollars à celles du mois de septembre de l'année dernière.

\* \* \*

Nous allons extraire quelques chiffres intéressants pour nos lecteurs des statistiques détaillées de juillet. Ces chiffres indiquent que les affaires faites par la France avec le Canada, tant à l'exportation qu'à l'importation se développent et s'accroissent avec régularité. Qu'on en juge :

## I. Importations Canadiennes

	Juillet 1910.	Juillet 1909.
Des Etats-Unis .....	\$21,509,546	\$17,376,906
D'Angleterre et possessions		
anglaises .....	11,511,430	9,705,888
De France .....	986,142	844,275
D'Allemagne .....	726,389	665,424
De Belgique .....	247,073	207,947

Faisons la même comparaison pour la période de quatre mois écoulée du 1er avril au 31 juillet.

	—Quatre mois—	
	1910.	1909.
Des Etats-Unis .....	\$90,401,373	\$67,983,059
D'Angleterre et possessions		
anglaises .....	41,746,832	32,426,254
De France .....	3,544,445	2,899,093
D'Allemagne .....	2,663,168	2,573,294
De Belgique .....	1,456,351	1,014,183

## II. Exportations Canadiennes

	Juillet 1910.	Juillet 1909.
En Angleterre et colonies		
anglaises .....	\$14,134,251	\$12,655,991
Aux Etats-Unis .....	8,695,310	11,562,343
En France .....	591,148	361,461
En Belgique .....	243,122	350,781
En Allemagne .....	120,325	208,535

—Quatre mois—  
1910. 1909.

En Angleterre et colonies		
anglaises .....	\$46,425,797	\$38,622,092
Aux Etats-Unis .....	32,460,419	34,804,178
En France .....	1,073,316	769,926
En Allemagne .....	1,127,689	1,034,917
En Belgique .....	1,082,406	934,972

La première impression qui se dégage de ces chiffres, c'est celle, déjà signalée au commencement de cet article, de l'augmentation constante du commerce canadien, surtout quant à ses importations.

En nous plaçant au point de vue français, nous faisons une constatation satisfaisante, c'est que nos échanges avec le Canada pour les quatre mois, avril-juillet 1910, indiquent une progression, égale à un million de dollars, sur la période correspondante de 1909. Aucun rapprochement n'étant possible avec la situation des Etats-Unis et de l'Angleterre sur le marché canadien, nous nous bornerons à indiquer que notre avance est très-supérieure à celle, insignifiante, de l'Allemagne et aussi à celle de la Belgique.

Il ne semble donc pas que la suppression de la surtaxe sur les produits allemands entrant au Canada, qui a pris effet le premier mars dernier, ait produit jusqu'ici de sérieux effets. Mais ne nous endormons pas sur nos lauriers.

\* \* \*

Nous remarquons avec plaisir qu'au cours de cet été les industriels et négociants français, chefs de maisons ou voyageurs, sont venus au Canada en plus grand nombre que les années précédentes pour faire connaissance avec le pays et s'y créer des relations commerciales. Ce système est excellent et nous savons que la plupart de nos compatriotes qui l'ont adopté sont repartis très-satisfaits de leur voyage.

Mais nous avons le regret de dire que quelques-uns de ces messieurs, qui ont fait un séjour de plusieurs semaines au Canada et notamment à Montréal, se sont abstenus de toute visite aux bureaux de notre Chambre, si bien que nous n'avons connu leur passage que d'une manière indirecte, quelques fois même après leur départ.

Cela est très-admissible quant à ceux d'entr'eux qui avaient déjà un représentant sur la place pour les guider et les renseigner, mais on s'explique mal une semblable abstention de la part de ceux qui venaient au Canada pour la première fois. Il est regrettable qu'ils ne se soient pas mieux documentés avant de quitter la France; ils auraient appris l'existence de notre Chambre et on leur aurait dit, sans doute, que nous sommes toujours très heureux de nous mettre à la disposition de nos compatriotes visitant le Canada, que nous sommes en mesure, mieux que quiconque, de les conseiller et de leur fournir toutes indications utiles à la réussite de leurs desseins.

## DEBOUCHES POSSIBLES POUR les PRODUITS FRANÇAIS AU CANADA

### Aviation

Emerveillés par les prouesses de notre compatriote de Lesseps, les Canadiens s'intéressent beaucoup à l'aviation.

Un montréalais a acheté à M. de Lesseps les deux avions Blériot que celui-ci avait amenés et les fait figurer dans toutes les expositions régionales. Il se propose de créer une école d'aviation dans une île magnifique qu'il possède à quelques kilomètres de Montréal. Il paraît qu'il serait déjà en pourparlers avec un aviateur français qu'il s'attacherait comme professeur; de plus, il a retenu les services de l'un des mécaniciens de M. de Lesseps.

Les Canadiens sont également très fiers de l'exploit accompli par leur compatriote Moisan, qui contribuera à stimuler leur émulation.

Nous estimons que les fabricants d'avions et de moteurs auraient intérêt à nouer des relations avec le Canada; il leur serait facile de se procurer un représentant et de vendre leurs appareils, après les avoir fait participer aux expositions et publié quelques annonces dans les journaux.

Les monoplanes plairaient plus, croyons-nous, que les biplans, car les appareils du type Wright qui ont pris part aux meetings d'aviation canadiens n'ont pas laissé une très bonne impression, ayant été victimes d'un grand nombre d'avaries.

Nous nous efforcerons d'aider les constructeurs français qui désireraient tenter cette expérience.

### Tuyaux en Fonte

Il se consomme au Canada de très grandes quantités de tuyaux en fonte, les plus petites villes, des villages même étant munis de canalisations d'eau et de gaz et du tout à l'égout.

Une seule usine canadienne produit cet article; aussi en est-il importé pour environ \$400,000 par an dont un dixième vient des Etats-Unis et les neuf autres dixièmes d'Angleterre.

Voici les prix actuels sur notre marché:

4 pouces de diamètre.....	\$29.50	la tonne.
6 do .....	29.00	do
8 do .....	27.00	do
10 do .....	27.70	do
16 do .....	27.35	do
20 do .....	27.90	do
24 do .....	27.50	do
30 do .....	27.00	do

Les droits de douane sont de \$6.00 la tonne pour les tuyaux anglais et de \$8.00 la tonne pour tous les autres pays, sans exception.

De grands projets de captation de cours d'eau pour l'alimentation des cités en eau potable sont étudiés; leur réalisation nécessiterait l'emploi d'une quantité considérable de tuyaux. Enfin on exécute dans l'ouest canadien des travaux d'irrigation dans de vastes étendues de terre.

Nos fonderies françaises ne pourraient-elles pas concurrencer l'industrie anglaise, malgré l'avantage au point de vue douanier dont jouit celle-ci?

Nous estimons que la question vaut la peine d'être très sérieusement étudiée.

### Pâtes Alimentaires

Les pâtes alimentaires françaises sont très appréciées des consommateurs canadiens. Elles sont préférées aux produits indigènes, quoique plus chères et même aux pâtes italiennes.

Depuis le nouveau traité de commerce franco-canadien, les droits de douane qui étaient précédemment de un dollar vingt-cinq cents par cent livres (45 kil.) sont réduits à un dollar. Le produit italien jouit de la même faveur depuis une convention toute récente.

Pendant les douze derniers mois le Canada a importé environ 210,000 dollars de vermicelle et macaroni dont \$40,000 provenant des Etats-Unis, \$98,000 provenant d'Italie et \$70,000 de provenance française.

La population canadienne préfère notre article français aux marques italiennes; l'importance de l'exportation italienne au Canada s'explique par le grand nombre d'Italiens vivant au Canada et qui consomment, naturellement, les produits de leur pays.

L'article susceptible de donner les meilleurs résultats, c'est la qualité ordinaire, en boîtes de 454 grammes (une livre anglaise) et qui pourra se vendre dix sous au détail.

Que nos fabricants français tournent leurs regards vers le Canada; nous avons tout lieu de croire qu'ils ne le regretteront pas.

### Thé Indo-Chinois

Le Canada importe annuellement environ \$5,200,000 de thés de toutes provenances. Il en vient de Ceylan pour \$2,600,000, dont les quatre-cinquièmes sont du thé noir; des Indes Anglaises pour \$1,500,000 dont la presque totalité est du thé noir; de Chine pour \$250,000, moitié de vert et moitié de noir; du Japon pour \$750,000 de thé vert et quelque peu aussi des Indes hollandaises.

Tous ces thés entrent en franchise, s'ils arrivent directement du pays de production.

Ils arrivent au Canada en balles ou en caisses de 60 livres anglaises, poids net. Il en arrive aussi en caisses ou balles plus grosses, mais celles de 60 livres sont préférées, car elles se vendent plus facilement aux marchands détaillants. Certains thés de Ceylan arrivent aussi en paquets de une livre, sous papier de plomb mais, plus généralement, la mise en paquets de 1 livre,  $\frac{1}{2}$  livre ou  $\frac{1}{4}$  livre se fait au Canada.

On nous dit que les thés indo-chinois ont fait de grands progrès et peuvent rivaliser avantageusement avec ceux de Chine et de Ceylan.

Ils sont, paraît-il, plus riches en théine et moins chargés de tanin que ces derniers et plaisent à la clientèle française, qui les adopte volontiers.

Mais les Français ne sont pas grands amateurs de thé. Les Canadiens, dont c'est la boisson nationale sont, évidemment, meilleurs connaisseurs. S'accoutumeraient-ils aux thés indo-chinois?

Nous croyons qu'il serait bien difficile d'amener la classe riche ou aisée à modifier ses habitudes sur ce point, mais il pourrait en être autrement de la classe ouvrière qui recherche surtout le bon marché, surtout quant aux familles d'origine juive, roumaine, polonaise, russe, gallicienne, suédoise, etc., moins difficile que l'anglais sur ce point.

Les thés se vendent au détail suivant leur provenance et leur qualité entre vingt et soixante cents la livre. Ceux qui se consomment le plus se détaillent à quarante cents la livre anglaise.

Nous appelons l'attention des personnes qui correspondent avec nous sur la nécessité de mettre notre adresse complète, c'est-à-dire: Chambre de Commerce FRANÇAISE. L'absence trop fréquente de ce dernier mot a pour conséquence la remise des lettres qui nous sont destinées à la Chambre de Commerce Canadienne.

Bien que celle-ci nous les fasse très-aimablement parvenir dès qu'elle s'aperçoit de l'erreur il n'en résulte pas moins un retard qui, dans certains cas, peut être préjudiciable à nos correspondants.

## LE COUT DE LA VIE

Ce n'est pas seulement en France que l'on se plaint du renchérissement général des denrées et de toutes les choses nécessaires à l'existence. Les mêmes fluctuations se sont fait sentir au Canada à un degré sensiblement égal, sinon supérieur, créant les mêmes maux.

Le gouvernement canadien avait cru pouvoir enrayer ce mouvement général de hausse des marchandises au moyen d'une loi contre l'accaparement et la monopolisation, dont les effets ne se sont pas beaucoup fait sentir jusqu'ici.

C'est alors que, pour apprécier la légitimité des plaintes qui s'élevaient de toutes parts et connaître les causes qui ont amené cette situation, les pouvoirs publics ont institué une enquête.

Cette enquête ayant eu lieu dans les différentes parties du Canada, le ministère du travail vient d'en publier les résultats dans un volume de plus de cinq cents pages. On y trouve des choses intéressantes; malheureusement, certains détails importants nous semblent avoir été négligés, tels que le logement, le combustible, etc.

Ces résultats sont donnés sous deux formes:

1. En tableaux donnant pour chaque produit le prix moyen par année, de 1890 à 1909, dans les principaux centres de population de chaque province;
2. En graphiques indiquant le mouvement des prix de chaque produit (moyenne pour tout le Canada), en prenant pour base la moyenne des prix de la décade 1890-1899.

De ces tableaux et graphiques on déduit les observations générales suivantes:

De 1890 à 1897 les prix ont eu une tendance à la baisse. En 1890, ils étaient à 10 p.c. au-dessus de la moyenne, et en 1897 à 8 p.c. au-dessous de cette moyenne. En 1907, ils étaient remontés à 26 p.c. au-dessus de la moyenne; puis en 1908, pendant la crise financière, ils ont baissé de près de 5 p.c., mais en 1909, la hausse a repris de plus belle et se continue.

En prenant par groupe les denrées et marchandises dont on a tabulé les prix, on trouve que de toutes les industries, c'est l'agriculture qui a bénéficié de la plus forte hausse. Les grains et fourrages ont haussé de près de 50 p.c., de même que les animaux et leurs produits. Les produits laitiers ont haussé de 33 p.c. et le poisson d'environ 30 p.c.

Les denrées alimentaires diverses, épicerie, légumes, fruits, etc., n'ont pourtant augmenté que de 7 p.c. en 1909, comparativement à la moyenne de la décade 1890-1899.

Le bois de construction a eu une hausse rapide depuis 1898, cette hausse atteignant, pour certaines essences jusqu'à 70 p.c. dans les onze ans.

Mais le groupe qui accuse la plus forte hausse, c'est celui des fourrures dont le prix a plus que doublé en vingt ans.

Par contre les métaux et objets en métal, dont les prix étaient comparativement élevés en 1890, n'ont que très peu haussé sur la moyenne de la décade de base.

L'huile de pétrole a baissé, mais cette baisse est due aux modifications du tarif des douanes.

La laine brute a baissé; mais les lainages ont considérablement haussé. Les cotons bruts et les cotonnades ont haussé. La soie brute était en 1909 à meilleur marché qu'en 1900, mais plus chère qu'en 1901.

Les peaux vertes ont plus que doublé de prix depuis 1890; les cuirs ont haussé de 5 à 8 cents par livre, et jusqu'à 18 et 20 cents pour certaines qualités. Les chaussures ont augmenté de 25 à 50 p.c.

Tous ces chiffres ont leur valeur, mais il en est d'autres que nous ajoutons de nous-mêmes pour compléter les renseignements fournis par le ministère du travail.

Le coût du logement a augmenté de 50 à 60 p.c., croyons-nous, depuis dix ans. Aujourd'hui une pite famille d'ouvriers de quatre personnes paie au moins \$8 ou 40 francs par mois de loyer, tandis qu'en 1900, elle pouvait se loger pour \$5. Mais si cette famille se compose de 7 ou 8 personnes, moyenne des familles canadiennes, elle devra payer environ \$12 par mois. Ceci pour les grandes villes comme Montréal où le flot toujours croissant de l'immigration ne laisse que fort peu de logements vacants, nonobstant le grand nombre de maisons d'habitation construites, chaque année.

Quant au combustible, on peut évaluer à 40 p.c. au minimum l'augmentation qu'il a subie depuis dix ans. L'anthracite, qui est le plus généralement employé pour le chauffage des habitations, se vendait \$5 en 1900; il coûte aujourd'hui \$7. Le bois de chauffage: érable, merisier, etc., a subi une progression identique.

Si l'on ajoute que l'hiver canadien est long et rigoureux et qu'il se consomme, dans chaque ménage d'ouvrier, de trois à quatre tonnes de charbon par année, l'on se rendra compte de l'importance du rôle que joue le combustible dans le budget d'une famille canadienne.

Il est intéressant de rapprocher de ces données les fluctuations moyennes des salaires pour les différents métiers, que donne le rapport en question, d'après la "Gazette du Travail."

En voici les principales pour les villes les plus importantes de la province de Québec.

	1899 par heure.	1909 par heure.
Briquetiers . . . . .	35c(1)	45 —50c
Charpentiers . . . . .	12½c	22½—27c
Menuisiers . . . . .	17½c	25 —30c
Plâtriers . . . . .	22½c	30 —40c
Plombiers . . . . .	16c	25 —30c
Tailleurs de pierre . . . .	25c	40 —45c
Manoœuvres . . . . .	10c —12½c	20 —25c
Journaliers . . . . .	10c	15 —17½c
	Par semaine.	Par semaine.
Compositeurs . . . . .	\$11.00—\$15.00	\$15.00—\$18.00
Machinistes (linotypes). .	14.00— 16.00	17.00— 18.00
Ouvriers d'usines métal-		
lurgiques . . . . .	7.50— 9.00	12.00— 15.00
Modeleurs . . . . .	\$10.50	\$13.50
Forgerons . . . . .	12.00	18.00
Tourneurs sur bois . . . .	13.50	15.00
Tailleurs d'habits. . . . .	10.00	12.00

(1) Ces prix sont donnés en cents qu'il ne faut pas confondre avec centimes. 1 cent est à peu l'égal d'un sou.

On peut constater que les salaires ont considérablement haussé pendant la période de la hausse des prix des denrées.

Les deux hausses se compensent-elles?

Cette question est bien difficile à résoudre.

A première vue, on serait tenté de la trancher en faveur des salaires dont l'augmentation semble plus générale et plus forte que celle des denrées, vêtements, etc., etc.

Cependant si l'on considère: 1. la longue période de chômage imposée par l'hiver à certaines catégories de travailleurs: ouvriers du bâtiment, débardeurs, employés des compagnies de navigation, manoeuvres, etc., etc.; 2. la réduction des heures de travail (la journée n'excède guère neuf heures pour la plupart des corps de métiers); 3. les goûts de luxe qui s'accroissent de plus en plus chez la population canadienne, ouvrière, paysanne ou bourgeoise et qui lui font considérer comme indispensables à son existence les promenades en voiture, la fréquentation des théâtres, les pique-niques à la campagne, la possession d'un piano et de meubles luxueux, les vêtements à la mode, etc., on est amené à conclure: d'une part, que l'ouvrier canadien n'est pas plus heureux aujourd'hui qu'il ne l'était il y a dix ans et, d'autre part, qu'il serait plutôt plus pauvre que son camarade, l'ouvrier français, qui trouve le moyen de faire des économies, malgré la médiocrité de son salaire.

S. D.

## LES FEUX DE FORETS

Les journaux quotidiens ont déjà renseigné le public sur les terribles incendies qui ont ravagé, au cours de cet été, les forêts des États-Unis et celles du Canada.

On se préoccupe dans les sphères gouvernementales du Canada d'enrayer ce fléau et, dans ce but, la commission de conservation des ressources naturelles communique à la presse les observations suivantes :

Au cours de l'été dernier, des incendies ont dévoré, sans merci, des forêts entières, fruits des siècles. Le nord de l'Ontario, le Manitoba et la Colombie Britannique en ont le plus souffert. Le feu a dévoré des étendues de bois marchand valant des millions de dollars; des milliers de milles carrés de jeunes plants destinés à faire face aux demandes futures sont devenus la proie des flammes. Au nord de l'Ontario, où les rochers ne sont revêtus que d'une légère couche de terre végétale, le moelleux et humide lit de la forêt, seul espoir de la végétation et d'un écoulement d'eau uniforme, a été entièrement consumé, et, à sa place, on ne verra pendant des générations que rochers nus et désolés. Si l'on passe sous silence le nombre des pertes de vie, on devra, toutefois reconnaître qu'elles sont terrifiantes les pertes causées par ces incendies de forêt.

Mais ne peut-on rien faire pour prévenir cette perte? On répond qu'il y aurait un remède. La solution du problème serait: le sentiment public. Les deux causes principales des incendies de forêt sont les personnes qui campent dans les bois et les chemins de fer: il faut donc que l'opinion publique soit appelée à s'en occuper. Celui qui campe ne se rend pas compte de l'étendue des dommages que peut causer un feu qu'il laisse sans l'éteindre avant de quitter l'endroit où il aura campé. Il existe déjà, au livre des statuts des lois qui défendent d'abandonner un feu avant de l'avoir éteint; mais il est évident que c'est surtout à celui qui l'a allumé qu'incombe le devoir de l'éteindre. Il faut lui faire comprendre la gravité de la faute. Si un homme brûle une maison, il est condamné pour incendie volontaire, et emprisonné comme criminel. Mais si, pour avoir négligé d'éteindre son feu de campement, du bois marchand d'une valeur de plusieurs millions de dollars est brûlé et des pertes de vies humaines occasionnées, il est tout au plus condamné à acquitter une faible amende. Lorsque le public traitera d'acte criminel cette négligence de l'homme qui campe, et l'en rendra responsable, nul doute que le nombre des incendies de forêt provenant de cette cause sera de beaucoup moindre.

Mais ce sont les chemins de fer qui occasionnent le plus d'incendies. Vu qu'ils traversent de grandes étendues de pays boisées et inhabitées, les étincelles qui

s'échappent des cheminées des locomotives allument plusieurs feux, qui, avant d'être découverts, ont déjà pris d'alarmantes proportions. Il arrive souvent que des matières inflammables sont entassées le long de la voie, elles fournissent un aliment à ces conflagrations. Les propriétaires de ces bois détruits le long de la ligne trouvent qu'il est pour ainsi dire impossible, sous l'empire des lois actuelles, d'obliger les compagnies de chemins de fer à payer des dommages, tant il est difficile de fixer la responsabilité, et tant sont coûteuses les procédures judiciaires.

Afin de diminuer le nombre des incendies dus à cette cause, le Comité des Forêts de la Commission de Conservation a proposé que les chemins de fer soient tenus pécuniairement responsables. Il a recommandé d'ajouter à la loi des chemins de fer un article imposant une amende de \$1,000, recouvrable sur poursuite sommaire devant un magistrat stipendiaire ou deux juges de paix, pour tout incendie allumé par les étincelles sorties des locomotives. Peu importe si le feu s'est allumé en dehors de la voie ou y a pris origine. Les chemins de fer sont actuellement exempts d'amende, s'il est prouvé que leurs locomotives sont munies des meilleurs et des plus récents appareils protecteurs, si leurs employés n'ont pas été trouvés coupables de négligence, et s'ils ont maintenu un personnel de gardes-feu bien équipé sur la voie. En un mot, la Commission en vue de réduire les incendies dus aux locomotives, propose que les chemins de fer soient mis à l'amende, pour les dommages dont ils sont la cause, à moins qu'ils ne prennent toutes les précautions voulues pour les empêcher.

Nous ne pouvons qu'approuver ces utiles recommandations, en espérant qu'elles atteindront le but visé ou, tout au moins, qu'elles contribueront à restreindre la fréquence des incendies de forêts, qui sont une véritable calamité nationale.

Les forêts représentent une part importante de la richesse du pays, il est donc indispensable de les soustraire à la destruction qui les menace.

D'autre part, nous sommes partisans d'une législation qui fasse rentrer dans le droit commun les compagnies de chemin de fer, en les obligeant à la réparation des dommages qu'elles causent par les incendies qu'allument les trains. Le régime actuel d'impunité qui les abrite cause, parfois, des abus criants. Nous avons encore présent à la mémoire un arrêt du Conseil Privé d'Angleterre (cour de cassation pour le Canada) prononcé il y a quatre ou cinq ans, exonérant de toute responsabilité une compagnie de chemin de fer qui avait complètement ruiné un pauvre paysan en incendiant sa maison et ses récoltes. Il est temps que ces abus prennent fin. Mieux vaut tard que jamais.

## POMMES DE TABLE

La Chambre Syndicale des Commissionnaires en fruits et primeurs de Paris, nous ayant posé certaines questions sur les pommes canadiennes et les moyens de les importer en France, nous avons profité du séjour parmi nous de M. Louis Meunier, ingénieur-agronome, chargé de mission par le ministère de l'agriculture pour lui soumettre ce questionnaire.

M. Meunier est un pomologiste; il nous a déjà fourni la matière de l'article intitulé: "Les pommes canadiennes et la fabrication du cidre" publié dans notre Bulletin d'août 1910.

Nous croyons intéresser certains de nos lecteurs en publiant sa réponse, que nous avons transmise à notre correspondant français.

I.—La région placée dans le ressort de votre Chambre de Commerce produit-elle des pommes à couteau et quelles variétés?

Oui, le Canada produit en abondance des pommes à couteau.

La Puissance comprend quatre immenses régions à fruits:

1. La Province de Québec. 2. l'Ontario. 3. La Nouvelle-Ecosse. 4. La Colombie Anglaise.

PROVINCE DE QUEBEC.—Par ordre d'importance, les principales variétés sont:

**Fameuse, MacIntosh Red, Saint-Laurent, Duchess, Wealthy, Milwaukee.**

ONTARIO.—Variétés dominantes:

**Baldwin, Spy, King, Ben Davis, Wealthy, Duchess.**

NOUVELLE-ECOSSE.—**Graventein, Baldwin, Duchess, King, Nonpareille, Golden Russet.**

II.—La récolte sera-t-elle abondante cette année?

On l'estime **en-dessous de la moyenne**; mais l'exportation sera néanmoins considérable.

III.—Quelle est la proportion de la consommation locale et celle de l'exportation?

Pour l'ensemble du Canada la production annuelle peut-être estimée à 30 millions de boisseaux. (Le boisseau égale 36 livres). Il n'y a pas plus de quinze millions de boisseaux de pommes marchandes dont le tiers (5 millions de boisseaux) est exporté.

De 1903 à 1909 l'exportation très régulière s'est toujours maintenue entre quatre et six millions de boisseaux soit environ **cent millions de kilogs par an.**

IV.—Dans quelle contrées exporte-t-on principalement?

Quelle est la proportion habituellement expédiée en France?

Voici les statistiques du ministère fédéral:

## Valeur des pommes exportées en milliers de piastres:

	1905	06	07	08	09
Grande-Bretagne . . . . .	2,513	3,475	2,54	4,422	2,692
États-Unis . . . . .	33	123	12	318	37
Afrique Anglaise . . . . .	14	22	23	16	22
France . . . . .		209	10	26	2
Allemagne . . . . .	32	197	....	....	....
Terreneuve . . . . .	23	32	52	14	18

Total . . . . . 2.629 4.083 2.636 4.823 2.804

En résumé de 1905 à 1909 l'exportation s'est maintenue entre **14 millions** et **25 millions** de francs.

L'Angleterre absorbe presque toute cette exportation.

La France n'a importé que des quantités négligeables sauf en 1906, où la valeur des envois était d'environ 1 million de francs.

V.—Quels sont les genres d'emballages usités?

L'emballage canadien le plus usité est le **baril** ou quart. C'est un petit fût de bois, léger, contenant de trois à quatre boisseaux suivant les provinces.

Les pommes de luxe sont expédiées en caisses, enveloppées ou non de papier.

VI.—Quels sont les prix courants de vente sur place?

Ils varient énormément suivant la rareté, le grade, l'année, la saison.

Il est impossible de donner une moyenne.

La pomme la plus estimée ici est **La Fameuse** qui sera mûre à la fin de ce mois dans plusieurs districts fruitiers.

Voici les prix de l'an dernier Octobre-Novembre à Montréal:

Grade.	Prix approximatif en francs.
No. 1.....	21
No. 2.....	13
No. 3.....	8

Les Nos. 1, 2, 3, indiquent la qualité **réglée par la loi canadienne.**

Les prix s'entendent au baril de 4 boisseaux. (Boisseau: 36 livres (**18 kil 500** de pommes).

Fin août 1910, à Montréal, la Duchess et l'Astrachan No. 1 valaient environ 16 frs le baril.

Ajoutons que pour certaines variétés les No. 1 ne dépassent pas (\$2.00) 10 frs 50.

VII.—Pourriez-vous donner des adresses d'exportateurs de pommes?

Il y en a des centaines.

Nous espérons que la classification suivante des fruits par Province et saison de maturité vous permettra de préciser votre demande.

**Ontario.**—Variétés d'été, Duchess; variétés d'automne, Wealthy; variétés d'hiver, King, Baldwin, Spy, Ben Davis.

**Nouvelle-Ecosse.**—Variétés d'été, Duchess; variétés d'automne, Gravenstein; variétés d'hiver, King, Baldwin, Nonpareil, Spy, Russet.

**Québec.**—Été, Duchess; automne, Saint-Laurent, Wealthy; précoces d'hiver, Fameuse, MacIntosh Red.

L'expédition des Duchesses est terminée; mais, sans interruption il se fera des expéditions d'autres variétés jusqu'en avril prochain, ce sont les Spy, Russet, et Nonpareil qui fermeront la marche.

Les pommes qui nous paraissent les plus recommandables pour l'exportation sont:

Fameuse, Baldwin, Gravenstein, Spy, MacIntosh Red, Nonpareil, Golden Russet.

VIII.—Voudriez-vous indiquer la voie habituelle et le coût du transport?

La voie suivie est ordinairement Montréal-Le Havre pour Ontario et Québec, Halifax-Havre pour la Nouvelle-Ecosse.

Voici les tarifs de la ligne Allan: Montréal à Paris.

Par baril: 3 shillings soit environ 3 frs 75. En caisse: 15 s. 9 deniers soit environ 19 frs 70 par 54 pieds cubes. (54 pieds cubes représentent environ 2 mètres cubes).

Pendant la semaine du 12 au 17 septembre, les quantités suivantes ont été exportées par Montréal:

A Liverpool:—	Barils.
SS. Victorian . . . . .	654
SS. Megantic . . . . .	1,211
A Glasgow:—	
SS. Lakonia . . . . .	1,007
SS. Hesperian:— . . . . .	4,095
A Londres:—	
SS. Hurona . . . . .	321
<hr/>	
Total de la semaine . . . . .	7,288
Même période en 1909 . . . . .	8,994
Même période en 1908 . . . . .	6,366

Depuis le commencement de la saison 1910, il a été exporté par les ports canadiens 13,305 barils de pommes.

## LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 1er Octobre.

Jamais, depuis 1878 et 1896, la question fiscale n'avait autant occupé les esprits qu'elle le fait actuellement à Ottawa. La capitale est envahie par les manipulateurs de tarif de tout le pays. De plus, la nomination d'un homme d'Ottawa, M. Rowley, à la présidence de l'association des manufacturiers du Canada, vient ajouter encore un intérêt local à cette grave question.

Je vous ai déjà parlé des ouvertures faites par le président des États-Unis pour amener le Canada à en-

tamer avec le pays voisin des négociations de réciprocité. Le premier mouvement, au reçu de ces ouvertures, fut plutôt froid, sinon répulsif. Mais depuis, les États-Unis, ont fait de tels efforts pour prouver qu'ils étaient sincères que bien des gens ont été ébranlés. La déclaration de Sir W. Laurier dans l'ouest annonçant qu'à l'automne des négociations seraient ouvertes avec les américains, en vue de s'entendre si possible sur un régime de concessions réciproques ont montré d'un autre côté que le gouvernement du Canada consentait à discuter. Aussitôt, d'ailleurs, le président Taft a revêtu sa Commission du tarif des pouvoirs nécessaires pour entamer la conversation. Tout paraissait donc prêt pour un essai loyal à courte échéance, lorsque soudain survient un contre temps aussi regrettable qu'imprévu. L'hon. M. Feilding, ministre des finances, revient malade de ses travaux ardu de l'été et le médecin lui commande le repos absolu durant un laps de temps indéfini. Comme la coopération active du ministre des finances à toute conversation fiscale est indispensable, voilà tous les projets à l'eau! D'autant plus que la proximité de la session fédérale prochaine, (Sir W. Laurier ayant annoncé qu'elle aurait lieu au commencement de novembre) ne permet pas de croire à une conférence du tarif possible avant l'année prochaine.

Naturellement, les adversaires de tous changements au tarif se réjouissent "in petto" de ce retard et l'association des manufacturiers qui est la "vieille garde" protectionniste demeure, sur le qui-vive.

\* \* \*

La tournée de Sir W. Laurier dans l'ouest et les plaintes des cultivateurs de cette région, leurs protestations ardentes contre les injustices produites sous le couvert de la protection, ne pouvaient pas laisser les manufacturiers canadiens insensibles et rassurés; d'autant plus qu'il était facile de voir qu'il ne s'agissait pas d'un mouvement isolé, lancé par quelques mécontents, mais bien d'une attaque de front contre le système même, par une partie énorme du pays, la plus jeune, la plus entreprenante et la plus bruyante.

Aussi l'association a-t-elle mis à profit sa réunion annuelle qui se tenait à Vancouver pour aller voir par elle-même si le péril était vraiment aussi grave qu'on le représentait. Elle a tenu ses assises en plusieurs grandes villes de l'ouest et a constaté de visu que la révolte contre le protectionnisme était sérieuse, si sérieuse qu'il faut absolument chercher le moyen d'y porter remède. Une partie de l'association serait en faveur de tenter un mouvement d'éducation de l'ouest aux mérites du protectionnisme, par discours et par brochures. Mais tous les gens sensés ont admis bientôt que c'était une piètre idée et que l'ouest était trop avisé pour se laisser prendre à la rhétorique en matière d'affaires; le président nouvellement élu, M. Row-

ley, a conseillé une autre méthode plus nouvelle, celle d'amener dans l'est les plus obstinés protestataires, de leur faire visiter les grands centres manufacturiers, de les mettre en contact avec les forces productives industrielles, imbues de protectionnisme pour leur faire saisir les avantages du système et son mécanisme effectif.

Ce qui ressortira de ces essais, on ne peut le dire encore. D'ailleurs l'association ne paraît pas y tenir beaucoup et semble décidée, plutôt à adopter comme plateforme de combat un programme moyen et qui consiste à proclamer en principe que personne ne peut songer à toucher au protectionnisme, que personne ne peut avoir l'idée de conseiller le libre-échange et que, par suite, le redressement des difficultés dont se plaint l'ouest doit venir de la Préférence réciproque avec la Grande-Bretagne.

Du côté canadien, les manufacturiers daignent accepter le principe d'une préférence accordée à l'Angleterre en prenant bien soin cependant que le tarif minimum laisse une protection adéquate aux industries indigènes.

Du côté anglais, ces mêmes manufacturiers demandent que l'Angleterre taxe tous les produits qu'elle importe pour pouvoir donner au Canada une préférence.

En somme, les protectionnistes sont tout prêts à accorder à la Grande-Bretagne une préférence qui ne porte pas atteinte à leurs bénéfices; et ils demandent au peuple Britannique d'accorder au Canada, en échange, une préférence qui atteint le porte-monnaie de chacun. Il semble douteux que les gens de l'ouest voient dans ce système une réciprocité suffisamment engageante pour qu'ils en ressentent de grands bienfaits.

Quoiqu'il en soit la lutte est engagée, fort courtoise et un peu déséquilibrée pour le moment; les premières de la session prochaine et les premiers débats parlementaires lui donneront sans doute une tournure.

Le président élu de l'association des manufacturiers s'est écrié dans son discours d'installation que "sa seule politique était la protection."

C'est là une devise fort louable, car plus la question fiscale sera éloignée du domaine de la lutte des partis dans tous les pays du monde, plus il sera facile d'arriver à une solution des grandes difficultés qu'elle comporte.

Tout le monde, surtout au Canada, est obligé d'avouer, que suivant le mot de Hancock, le tarif est une "question locale". En effet, si les cités du charbon et de l'acier des provinces maritimes; si les villes manufacturières d'Ontario; si Winnipeg au seuil des prairies, la Colombie Anglaise aux portes du Pacifique sont fortement protectionnistes, les campagnes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, une par-

tie de Québec, tout l'ouest arborent des opinions qui vont du bas-tarif au libre-échange absolu.

Ceci étant admis, il est bien certain qu'aucun parti politique n'a intérêt à amener la question de l'avant; il y perdrait sûrement d'un côté ce qu'il gagnerait de l'autre. Mais le marquis de Salisbury a dit: "Ce ne sont pas les partis qui créent les questions, ce sont les questions qui font les partis."

Maintenant que l'on voit renaître avec tant d'ardeur la question du tarif, que de nouvelles questions se soulèvent ou que d'anciennes résuscitent, faut-il s'attendre à voir un nouvel alignement des partis?

Le mot du président des manufacturiers le ferait croire et l'avenir le dira.

Les protectionnistes se recrutent aujourd'hui dans les rangs des deux partis conservateurs amadoués et libéraux convertis. Il sera curieux de voir ce que ces deux éléments feront en l'occurrence.

\* \* \*

La Commission Royale, chargée de s'enquérir des relations commerciales entre le Canada et les Antilles a déposé son rapport; on sait que cette commission avait été nommée pour étudier si les Antilles anglaises, après avoir accepté la préférence que le Canada leur avait concédée avaient traité équitablement ce pays et tenu raisonnablement compte des concessions qui leur avaient été faites.

Le Canada avait, il y a quelques années, accordé un privilège de tarif au sucre des Antilles pour essayer d'amener ce produit en Canada et lui faire prendre la place des sucres étrangers.

Les raffineurs de sucre canadiens ont prétendu que les sucriers des Antilles avaient, sous le couvert de la faveur qui leur était accordée, créé une combinaison qui avait surélevé les prix et annulé l'effet de la préférence concédée.

Au reçu de ces plaintes, le gouvernement canadien a cherché il y a deux ans à entraver cette combinaison en autorisant les raffineurs canadiens à importer, au prix du tarif préférentiel, une quantité limitée de sucre étranger.

D'où, mécontentement de part et d'autre, ce qui a amené la nomination de cette commission d'enquête par le gouvernement impérial.

Le rapport indique que si l'on veut améliorer les relations commerciales, il faut que la concession spéciale faite aux raffineurs soit annulée totalement mais que d'un autre côté le Canada peut être autorisé à réduire le chiffre de la préférence qu'il avait d'abord accordée aux sucres des Antilles et dont elles ont fait si mauvais usage.

On peut s'attendre sans doute à une législation nouvelle dans ce sens, sur les sucres, à la prochaine session.

On peut voir par ce qui précède que la grande question qui occupera le Parlement Canadien à sa rentrée sera la question du tarif. Les primes pour la fabrication du fer et de l'acier expirant le 31 décembre prochain, les industriels intéressés à ces articles et auxquels le gouvernement a signifié catégoriquement, lors de la dernière session, qu'ils devaient faire leur deuil des primes, vont certainement, aussitôt qu'ils verront la porte ouverte pour la retouche du tarif, entrer à pied et à cheval dans la forteresse et demander à la protection la compensation des bénéfices qui leur sont enlevés.

Il faut donc s'attendre à voir surgir bientôt les discussions économiques les plus passionnantes.

C'est pourquoi l'on doit souhaiter de tout coeur que l'honorable ministre des finances se remette promptement afin d'assurer au pays le bénéfice de sa profonde connaissance de la situation et des besoins de l'industrie canadienne, ainsi que des droits et des nécessités du commerce en général.

O'Rideau.

---

## LES MOISSONS CANADIENNES

---

Le bulletin du bureau de recensement et des statistiques publié dernièrement, annonce que les rapports relatifs aux moissons à la fin du mois d'août sont plus précis que ceux de fin de juillet et que la situation s'est améliorée pendant le mois. Dans les provinces plus anciennes les grains sont arrivés heureusement à la maturité, ils ont été moissonnés et mis en grange en bonne condition. L'estimation est, pour le blé, l'avoine et l'orge, de 445,000,000 boisseaux, ce qui représente 186,000 boisseaux de moins que l'estimé final pour l'année dernière.

La moisson de blé du printemps est inférieure de 45,608,000 boisseaux, celle de l'avoine de 70,219,000 boisseaux, et celle de l'orge de 16,016,000 boisseaux; mais celle du blé d'automne est supérieure de 1,649,000 boisseaux. Pour chacune de ces céréales il y a eu gain dans les provinces de l'Est. Dans ces provinces l'augmentation pour le blé est de 5,633,000 boisseaux; pour l'avoine de 23,219,000 boisseaux, et pour l'orge de 625,000 boisseaux. Les pertes pour les provinces de l'Ouest, exception faite de la Colombie Anglaise, proviennent de la grande sécheresse en juillet, qui a réduit l'étendue moissonnée de 22 p.c. pour le blé, de 24 p.c. pour l'avoine et de 31.5 p.c. pour l'orge.

On évalue le rendement total du blé au Canada à 122,785,000 boisseaux, celui de l'avoine à 283,247,000 boisseaux, celui de l'orge à 39,388,000 boisseaux, au lieu de 166,744,000 boisseaux de blé, 353,466,000 boisseaux d'avoine et 55,393,000 boisseaux d'orge l'an dernier. L'estimé pour le Manitoba, la Saskatchewan et

l'Alberta est de 99,890,000 boisseaux de blé, 92,201,000 boisseaux d'avoine et 14,723,000 boisseaux d'orge ce qui donne une moyenne de 11.89 boisseaux pour le blé, de 20.96 boisseaux pour l'avoine et de 14.49 boisseaux pour l'orge relativement à l'étendue ensemencée, mais de 15.24 boisseaux pour le blé, 27.91 boisseaux pour l'avoine et 21.22 boisseaux d'orge pour l'étendue moissonnée.

Si l'on compare avec la période correspondante de l'an dernier, la condition moyenne au Dominion, du blé du printemps le 31 août était de 79.05 au lieu de 84.30, celle de l'avoine de 80.03 au lieu de 84.89 et celle de l'orge de 80.51 au lieu de 83.54; mais comparée à la condition à la fin de juillet elle a été de 74.05 au lieu de 77.05 pour le blé du printemps, de 80.03 au lieu de 79.37 pour l'avoine et de 80.51 au lieu de 79.62 pour l'orge.

La condition des pois, des haricots, du sarrasin, des grains mixtes, du lin, du maïs à fourrage, des pommes et de l'alfalfa est moins satisfaisante; pour les pois, les grains mixtes et le lin, cette diminution n'est que faible; il y a eu amélioration pour le maïs à éplucher, les navets, les carottes, les betteraves à sucre et le pâturage.

---

## ÇA ET LA

---

On s'occupe activement de la reconstruction du pont de Québec, qui s'est écroulé à la fin d'août 1907. Nous avons déjà parlé à nos lecteurs de cette oeuvre gigantesque dont les plans primitifs avaient été confiés à des ingénieurs américains dont l'insuffisance et l'imprévoyance ont amené une terrible catastrophe, qui a coûté la vie à une cinquantaine d'ouvriers employés aux travaux.

Le gouvernement canadien a désigné un nouveau comité d'ingénieurs présidé par notre compatriote, M. E. Vautelet, membre actif de notre Chambre. Ces messieurs ont établi de nouveaux plans et espèrent que la construction du pont pourra être achevée en deux ans. Le tablier seul s'étant écroulé, les deux piliers déjà construits pourront être utilisés après que la solidité de leur base aura été vérifiée et assurée par de puissants contreforts.

Ce pont colossal enjambe le fleuve Saint-Laurent, à quelques kilomètres en amont de Québec; il n'aura qu'une seule arche. Sa hauteur est telle que les plus grands navires pourront passer dessous, quelles que soient les dimensions de leurs mâts, sa longueur est d'environ deux kilomètres. Il est destiné au passage des trains du réseau du Grand Tronc Transcontinental, mais cette section de la ligne pourra être mise en service dès avant l'achèvement du pont, au moyen de

bateaux transbordeurs de trains, qui le suppléeront provisoirement.

\* \* \*

Pendant l'année 1909, les vaisseaux de la ligne Allan ont fait 23 voyages du Canada en France (Montréal-le Havre l'été et Halifax-le Havre l'hiver). Ils ont amené en France 779 passagers de 2e et 3e classe et 129,394 colis de marchandises diverses, consistant principalement en fruits séchés, homards en boîtes, machines agricoles et bois divers.

A leur départ du Havre, ils ont transporté au Canada 2,226 passagers de 2e et 3e classe et 205,995 colis de marchandises.

\* \* \*

On mande de Washington que le district minier de Klondyke, dans l'Alaska, a produit \$150,000,000 d'or depuis 1898 et que les experts estiment que la quantité d'or qui reste à extraire est à peu près égale à celle qu'on a déjà retirée.

La production d'or pour l'année 1909 s'est élevée à \$3,595,985, en augmentation de \$307,321 sur celle de 1908 et tout fait prévoir que la production de 1910 excèdera celle de 1909.

Une partie de cet or est envoyée à la Monnaie canadienne et le surplus est expédié aux États-Unis.

\* \* \*

Prince Rupert, le terminus sur la côte du Pacifique du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique, est la capitale future de l'ouest canadien. Elle a la distinction unique d'être la seule ville qui ait été construite sur commande. Dans l'espace de quatre mois, le nombre de lots de terre mis en vente dans cette ville (5,500) ont été vendus pour une somme totale de 3 millions de dollars. Prince Rupert est situé sur une des rades les plus magnifiques du monde. L'entrée de cette rade est parfaitement droite et d'une largeur de 2,000 pieds à sa partie la plus étroite et à une profondeur de 36 pieds à marée basse.

On estime qu'à l'heure actuelle cette métropole de moins d'un an d'existence possède une population de 4,000 âmes. Il n'y a aucun doute que d'ici quelques années cette ville remarquable sera une des plus importantes de la Côte du Pacifique et un facteur important du développement des relations commerciales entre le Canada, le Japon et la Chine.

\* \* \*

Trois ingénieurs et douze assistants, préparent un rapport pour le gouvernement canadien sur le projet du nouveau canal Welland, qui doit avoir une profondeur de 21 pieds et coûter cinquante millions de dollars. Ce canal fait partie du plan de transport que le gouvernement met à l'étude et dont le canal de la baie

Georgienne est la principale partie.

\* \* \*

Un membre de la Commission danoise qui a visité dernièrement le Canada dans le but d'étudier le système de conservation et de transport de la viande et des produits de l'industrie laitière a déclaré que les méthodes employées aux États-Unis étaient bien inférieures, comme propreté et rapidité d'expédition, à celles en usage au Canada.

\* \* \*

Deux grands industriels canadiens demandent au gouvernement la permission de faire un barrage sur la rivière Grande Cascapédia, comté de Bonaventure, afin d'y développer un pouvoir d'eau de 2,500 H.P. qui alimentera une pulperie que ces industriels ont l'intention de construire au coût d'un million, et qui emploierait 200 hommes. Ce barrage aurait pour effet de refouler l'eau de la rivière jusqu'à sept milles plus haut, et d'inonder mille acres carrés des terres de la Couronne.

\* \* \*

Le président de la Lake Superior Corporation, annonce que sa compagnie va dépenser douze millions de dollars en agrandissements et en améliorations de ses usines.

Cette dépense énorme est jugée nécessaire par suite de l'accroissement constant des affaires du Lake Superior. Elle emploie actuellement 8,000 hommes environ.

\* \* \*

La compagnie Ontario et Manitoba Flour Mills construit à Sudbury, Ontario, une nouvelle minoterie qui sera l'une des mieux agencées du pays. Elle produira deux millions de barils de farine par jour.

\* \* \*

On vient de vendre, à Winnipeg, un emplacement situé dans le coeur de la ville, sur la base de quarante dollars le pied carré, soit quatre cents dollars ou un peu plus de deux mille francs par mètre carré.

\* \* \*

Les paysans de l'ouest canadien annoncent que l'hiver 1910-1911 sera extrêmement rigoureux et dépassera celui de 1903, le plus sévère jusqu'ici de tous ceux du vingtième siècle. Ils ont remarqué que les rats des champs creusent dans la terre des trous profonds, que les écureuils font d'amples provisions, que les ours commencent déjà à se préoccuper de leurs quartiers d'hiver, etc. Toutes ces observations, disent-ils, sont significatives de très-grands froids.

Prenons en donc notre parti... froidement.

\* \* \*

Le gouvernement de la Province de Québec s'est enfin décidé à protéger ses immenses richesses forestières contre le gaspillage et la dévastation.

Il vient d'organiser un service forestier et de créer





# INDUCEMENTS OFFERED

BY THE "CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE" OF MONTREAL TO ITS  
AFFILIATED MEMBERS

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages:

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request such informations which they may need, concerning the application of customs house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement. In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eight of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

## LIGNE ALLAN

SERVICE DIRECT LE  
HAVRE - MONTREAL

SERVICE POSTAL

VIA LIVERPOOL TOUTES LES  
SEMAINES

Fret à prix réduits

Passage en deuxième classe à  
partir de fr. 225

## PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, RUE C A M B O N

RENSEIGNEZ-VOUS

## SUR LE CANADA

POUR DEUX FRANCS

Notre Almanach des journaux  
du Canada est un volume 8vo, de  
304 pages, relié, et vendu à \$3.00  
(15 francs).

Outre des informations complètes  
sur toutes les publications du  
Canada, ce livre contient de nombreuses  
cartes géographiques, les noms  
des principaux manufacturiers,  
la population de toutes les  
provinces, villes, etc., etc.

Pour annoncer notre maison nous  
enverrons cette publication franc-  
de-port sur réception de deux francs  
(timbres ou mandat-poste).

Le nombre est limité.—Ecrivez de  
suite.

AGENCE DE PUBLICITE  
DESBARATS

42, CARRE VICTORIA  
Montréal, Canada.

## ALLAN LINE

Service direct:

### HAVRE-MONTREAL

Et vice versa.

Forfaits établis et con-  
naissances directs dé-  
livrés au départ de  
NANTES pour le Ca-  
nada et les principales  
villes des Etats-Unis.

## A. DEMOUY

AGENT A NANTES

54, QUAI DE LA FOSSE

# Banque d'Hochelaga

FONDEE EN 1874

Capital autorisé	- - - - -	\$4,000,000.00
Capital payé	- - - - -	2,500,000.00
Fonds de réserve	- - - - -	2,300,000.00
Total de l'Actif, plus de	- - - - -	23,000,000.00

## DIRECTEURS :

HON. J. D. ROLLAND, C.L., Président.

ROBT. BICKERDIKE, Ecr., M. P., Vice-Président.

J. A. VAILLANCOURT, Ecr.

A. TURCOTTE, Ecr.

E. H. LEMAY, Ecr.

J. M. WILSON, Ecr.

HON. F. L. BEIQUE, C.R.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.

F. G. LEDUC, Gérant.

O. E. DORAIS, Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL. 14 BUREAUX DE QUARTIER.

## 21 SUCCURSALES AU CANADA

PARMI LESQUELLES: EDMONTON (ALBERTA), SAINT-BONIFACE, WINNIPEG (MANITOBA)

## PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris. Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co. Londres.—Banca Commerciale Italiana. Rome, Gênes.—Banco di Napoli, Naples.—Banco di Torino, Turin.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerz-und-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New-York.—National City Bank, New-York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.

Emet des lettres de crédit circulaires et mandats pour voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des pents qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du spécial des encaissements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin change.